



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

République Française Département de la Moselle



COMMUNE DE

LEMBERG

ÉCOLE MATERNELLE « LES ÉCUREUILS »

PROTOCOLE SANITAIRE

**GUIDE RELATIF A LA RÉOUVERTURE ET AU FONCTIONNEMENT
DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES**





**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Présentation du guide

Le présent guide repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé à la date du 30 avril 2020.

La mise en œuvre des prescriptions nécessite une collaboration très étroite entre les services de l'éducation nationale et les collectivités territoriales.

Le protocole est composé du présent guide relatif aux écoles primaires (maternelles et élémentaires), d'un guide relatif aux établissements scolaires ainsi que des dispositifs d'affichage et de communication qui sont mis à la disposition de l'ensemble des parties prenantes. Chaque guide est constitué d'une présentation des principes généraux du protocole et de fiches exposant les mesures et les modalités de contrôle pour chacune des thématiques suivantes :

- nettoyage/désinfection des locaux sanitaires ;
- accueil des élèves ;
- salles de classe ;
- gestion de la circulation des élèves et des adultes ;
- gestion de la demi-pension ;
- récréation ;
- activités sportives et culturelle ;
- enseignements spécifiques : éducation musicale, arts plastiques ;
- personnels ;
- cas suspect ou avéré.

Il repose sur cinq fondamentaux :

- ❖ le maintien de la distanciation physique ;
- ❖ l'application des gestes barrière ;
- ❖ la limitation du brassage des élèves ;
- ❖ le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels ;
- ❖ la formation, l'information et la communication.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préalable

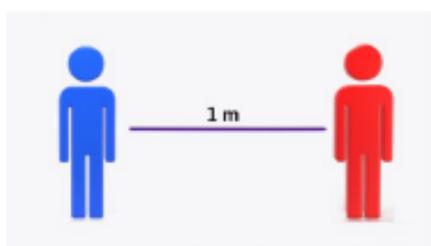
Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

Le maintien de la distanciation physique



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place dans les écoles doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau,

restauration scolaire, sanitaires, etc.).

Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter, notamment pour les classes de maternelle.

L'application des gestes barrière

Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève

Les symptômes évocateurs sont :

toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir

- ❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- ❖ Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.



PROTOCOLE SANITAIRE ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48 heures qui précèdent son isolement.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte

Conduite à tenir

- ❖ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PROTOCOLE SANITAIRE
ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES**

- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'école.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48 heures qui précèdent son isolement.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.

Chers parents

Nous étudions actuellement avec les directrices les conditions d'une possible réouverture d'école dans le cadre **d'un protocole sanitaire strict**. **Si ce protocole ne peut pas être mis en place et respecté, l'école ne pourra pas ouvrir.**

Il faudrait respecter un certain nombre de contraintes liées à la désinfection fréquente des locaux et au respect des gestes-barrière entre toutes les personnes intervenant à l'école, élèves y compris. Tous les adultes de l'école porteront un masque. **Vous devez vérifier la température de votre enfant avant de l'amener à l'école, celle-ci ne devra pas dépasser les 37,8 °C et il devra se laver les mains avant de se présenter à l'école. Au moindre symptôme, l'enfant sera isolé et les parents contactés. Ces derniers seront dans l'obligation de se libérer rapidement pour récupérer leur enfant.**

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les enfants. Si vous souhaitez que votre enfant en porte un, il faudra le lui fournir.

Pour éviter que les élèves ne se croisent, un accueil échelonné à des entrées différentes de la cour sera mis en place. Il est absolument **nécessaire que les parents respectent les horaires (les retards ne seront pas tolérés)** qui seront indiqués car cela mettrait en péril toute l'organisation. Il en sera de même pour les sorties. Il pourra y avoir plusieurs dizaines de minutes d'écart, y compris pour les enfants d'une même famille.

Le lavage des mains de 30 secondes sera réalisé à l'arrivée des élèves, avant et après le passage aux toilettes et avant la sortie des élèves, ainsi qu'en cas de toux, d'éternuements ou si un enfant se mouche. Les passages aux toilettes seront uniquement collectifs (avec respect de la distanciation, donc attente car seulement deux enfants à la fois pourront occuper l'espace des toilettes) et aux moments des récréations. **Pas d'attroupements de parents à l'entrée et à la sortie des classes.**

Durant les récréations et les moments d'accueil, aucun jeu nécessitant du matériel (ballons ou autres) ne sera possible, ni des jeux qui permettent aux enfants d'être en contact (jeu d'attrape, loup ...) car il est indispensable de respecter à tous moments la distanciation de 1 mètre. Les récréations entre chaque classe seront décalées pour éviter tout contact. Le temps de ces dernières pourra également être réduit.

En classe, comme dans tous les déplacements, il faudra respecter une distance d'un mètre entre les élèves. Cela implique de mettre en place des zones d'attente avant le lavage des mains, le passage aux toilettes, l'entrée et la sortie des classes. Les salles de classe seront aménagées de manière à respecter cette distance d'un mètre minimum. Aussi, les déplacements des élèves dans l'établissement seront stricts et contrôlés pour éviter que des élèves de deux classes différentes ne se croisent. En classe, les règles concernant les gestes barrière seront constamment rappelées. Ceci implique qu'il ne sera pas possible d'accueillir tous les élèves en même temps. Les enfants du personnel indispensable à la crise sanitaire et ceux des enseignants restent prioritaires. Il est donc possible qu'un élève soit accueilli deux jours par semaine ou seulement un jour, selon l'organisation qui sera retenue.

L'échange ou le prêt de matériel ne sera plus possible en classe, **chaque enfant devra avoir son propre matériel** donc avant la reprise il faudra contrôler la trousse et les crayons de couleur de votre enfant. **Les corrections seront uniquement collectives**, l'enseignant n'ayant plus de droit de ramasser les cahiers. Il ne faudra rien rapporter de la maison : pas de jeux, de livres, d'accessoires ...

D'avance, merci pour votre compréhension et votre collaboration.

Le Maire
Patrick KLEIN

Le Maire Adjoint
Jean-Marc WAGNER

La directrice
HEISSAT Carole

ECOLE MATERNELLE

Configuration initiale :

2 Enseignantes : Mme HEISSAT Carole, Mme HAAG Pauline

Nombre d'élèves accueillis : 17 élèves Petite - Moyenne section
17 élèves Moyenne - Grande section

Personnel communal : 2 ATSEM (MOHR Cathia, HOECHSTETTER Aurélie)

Horaire école :

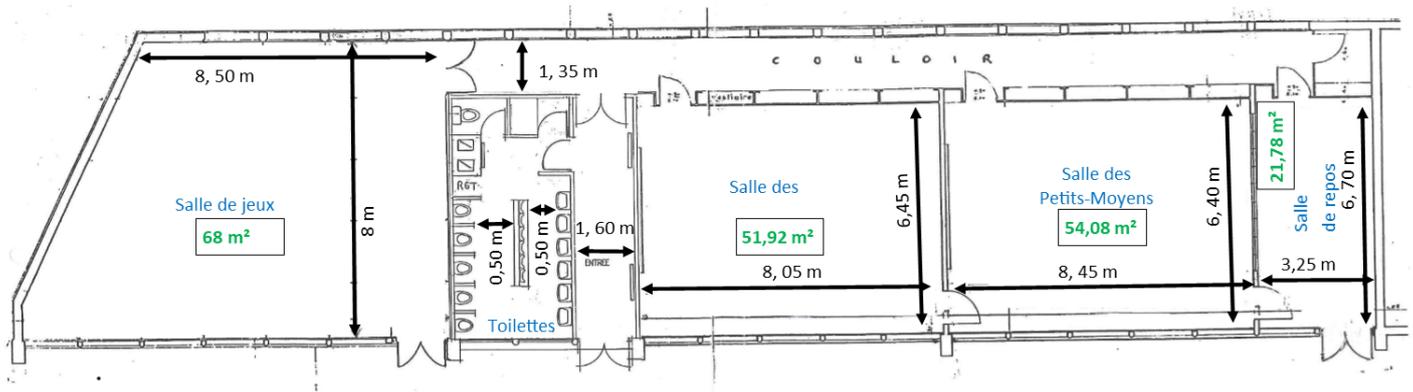
	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 11h30	13h - 15h30
Mardi	8h - 11h30	13h - 15h30
Jeudi	8h - 11h30	13h - 15h30
Vendredi	8h - 11h30	13h - 15h30

Planning nettoyage avant le protocole sanitaire COVID_19

Cathia	Présence école	ménage
Aurélié	Présence école	ménage

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VEN.
7h30				
8h				
8h30				
9h				
9h30				
10h				
10h30				
11h				
11h30				
12h				
12h30				
13h				
13h30				
14h				
14h30				
15h				
15h30				
16h				
16h30				

Plan école maternelle :



Accueil des enfants :



Actions à réaliser pour respecter le protocole sanitaire :

- réaliser un marquage au sol avec le sens de circulation
- affichage du protocole sanitaire pour information aux parents (interdiction d'entrer dans l'enceinte de l'école)
- enlever le mobilier urbain inutile
- traçage dans la cour + fléchage du sens de circulation

Récréation



Actions à réaliser pour respecter le protocole sanitaire :

- condamner l'aire de jeux
- enlever les bancs dans la cour
- en cas d'utilisation de l'aire de jeux elle devra être désinfectée après le passage de chaque élève
- l'utilisation de la cour de récréation devra être échelonnée de telle manière qu'il n'y ait qu'un seul groupe d'enfant

Comment sécuriser l'aire de jeux : barrière Vauban, rubalise ? Est-ce suffisant ?

Couloir



Actions à réaliser pour respecter le protocole sanitaire :

- enlever les bancs du couloir
- enlever tous les objets à hauteur des enfants
- laisser la porte coupe feu du couloir et la nettoyer deux fois par jour
- réaliser le marquage au sol
- la largeur du couloir ne permettant pas d'établir une séparation suffisamment respectueuse du protocole sanitaire, il faudra prévoir une deuxième entrée par la salle de repos.

Salle de repos



Actions à réaliser pour respecter le protocole sanitaire :

Local non adapté au protocole (superficie de 21.78 m²)

- Il est nécessaire d'engager des travaux de fond pour pouvoir utiliser la salle soit en salle de repos, soit en seconde entrée pour les enfants dans le bâtiment
- sortir les armoires et la table afin de pouvoir espacer les lits
- investissement dans des séparations à mettre entre les couchages

Salle de classe de la petite - moyenne section



Actions à réaliser pour respecter le protocole sanitaire :

- enlever les tapis au sol
- modifier l'emplacement des tables afin de respecter le nombre d'enfants pouvant être accueilli

Salle de classe de la moyenne - grande section



Actions à réaliser pour respecter le protocole sanitaire :

- débarrasser tout le matériel collectif (couleurs, feutres, pâte à modeler, ...)
- modifier les emplacements des tables afin de respecter le nombre de enfants pouvant être accueilli

Toilettes



Actions à réaliser pour respecter le protocole sanitaire :

- condamner un urinoir sur deux, très compliquer à mettre en œuvre sans réaliser de grand travaux
- installer un distributeur de savon au lavabo adulte

Salle de jeux



Action à réaliser pour respecter le protocole sanitaire :

- Nous n'utiliserons pas la salle de jeux comme solution de repli par temps de pluie mais comme local de stockage pour le matériel et le mobilier non utilisé pendant la période du COVID-19.

Conclusion

Suite au sondage recueilli auprès des parents des 34 enfants scolarisés à l'école maternelle « Les Ecureuils » il en est sorti les résultats suivant :

- Classe des PS-MS : souhaite remettre mon enfant à l'école dès que celle-ci ouvrira à nouveau : **1** (16 réponses sur 17)
- Classe des MS-GS : souhaite remettre mon enfant à l'école dès que celle-ci ouvrira à nouveau : **1** (15 réponses sur 17)

Le protocole sanitaire est difficilement applicable au vue de la configuration des locaux. Il sera nécessaire de réaliser des travaux de fond et un réaménagement des locaux afin d'appliquer le protocole sanitaire actuel. La totalité de la zone de déplacement dans le bâtiment est à revoir et semble inadaptée à ce jour.

Néanmoins, il sera nécessaire de garder le marquage au sol du sens de circulation à l'intérieur du bâtiment afin d'éviter les croisements lors des passages aux toilettes. Vu la configuration des toilettes, celles-ci ne sont à ce jour pas utilisables en respectant les distances évoquées dans le protocole sans engager de travaux importants.

Le protocole prévoit à ce jour un nettoyage et une désinfection des locaux deux fois par jour, le contrat des agents communaux ne prévoit pas d'assurer le nettoyage tel qu'il est préconisé par le ministère de l'éducation nationale. Nous menons une réflexion afin de pouvoir répondre à l'augmentation de l'amplitude horaire de nos agents.

Nous sommes également conscients que nous ne pouvons pas attendre le mois de septembre pour organiser une rentrée qui sera certainement encore perturbée par la situation pandémique actuelle.

Au vu de la situation, l'école maternelle restera fermée jusqu'au 2 juin, une concertation sera toute fois menée avec les différents représentant qui statueront le 20 mai sur une décision d'ouverture.

Cette situation sera susceptible d'être modifiée suivant l'évolution de la cartographie sanitaire du département et l'avancement des travaux engagés. Un point sera réalisé le mercredi 20 mai.

En attendant, nous ne pouvons évidemment pas proposer de service d'accueil alternatif (périscolaire) et vous encourageons à suivre strictement toutes les consignes de prudence et de participer ainsi à une amélioration sanitaire et sociale dans les délais les plus raisonnables.

Le Maire
Patrick KLEIN



Le Maire Adjoint
Jean-Marc WAGNER

La directrice
HEISSAT Carole